

Conditions de participation à l'opération « Alu Maugin – Terres de Fenêtre 2024 »

1. Article 1 : L'opération

La société Terres de Fenêtre SARL, dont le siège est situé ZI de la Guerche 44250 Saint Brévin Les Pins, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Saint Nazaire sous le numéro 445 106 578 , et ci-après dénommée l'« Organisateur », organise du 15 juin 2024 au 31 juillet 2024 une opération commerciale promotionnelle à destination des particuliers intitulée «Alu Maugin - Terres de Fenêtre 2024» (ci-après dénommée, l'« Opération »).

2. Article 2 : Les participants

L'Opération est réservée aux particuliers majeurs, résidant en France métropolitaine ou en Corse (donc hors DOM et TOM), qui auront signé un devis avec un installateur adhérent au réseau Terres de Fenêtre pour l'achat et la pose :

- d'un minimum de 4 menuiseries Aluminium de marque Maugin (fenêtre, baie vitrée et/ou porte d'entrée)
- entre le 15 juin 2024 et le 31 juillet 2024 et qui auront complété puis envoyé un dossier de remboursement conforme, complet et dans les délais délimités par les conditions de participation à l'Opération (ci-après dénommé(s), le(s) "Participant(s)").

L'inscription à l'Opération est gratuite et implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions de participation, toutes difficultés d'interprétation ou d'application étant tranchées par l'Organisateur. Toute inscription incomplète, émanant d'une personne non autorisée à participer ou parvenue après la date limite de l'Opération ne sera pas prise en compte.

3. Article 3 : La durée

L'opération a lieu du 15 juin au 31 juillet 2024 inclus. Pendant cette période, le Participant devra signer un devis pour l'achat de ses produits (produits éligibles précisés à l'article 4), se procurer le bulletin de participation de l'Opération auprès de son installateur Terres de Fenêtre, et effectuer ses travaux d'installation des menuiseries aluminium Maugin au plus tard le 31 janvier 2025.

4. Article 4 : Description de l'Opération

4.1 : Mécanique

Maugin propose une offre de remboursement différée de 100 euros TTC par menuiserie installée à condition d'avoir commandé auprès d'un adhérent au réseau Terres de Fenêtre un minimum de 4 menuiseries Aluminium de marque Maugin, et dans la limite d'un remboursement de 10 menuiseries par foyer, soit un remboursement minimum de 400 euros TTC et un remboursement maximum de 1000 euros TTC.

4.1.a. Pour bénéficier de l'offre de remboursement, le Participant doit :

- Se procurer le bulletin de remboursement auprès d'un installateur Terres de Fenêtre participant à l'opération.
- Faire réaliser les travaux impérativement entre le 14 septembre 2024 et le 31 janvier 2025
- Compléter le dossier de remboursement comprenant :
 - Le bulletin de remboursement dûment complété
 - Le devis signé du professionnel (fourni/posé), daté(e) entre le 15 juin 2024 et le 31 juillet 2024, en entourant la date, les références des produits concernés, les prix, la date du devis (photocopie acceptée)
 - La facture du professionnel (fourni/posé), daté(e) et acquittée entre le 14 septembre 2024 et le 31 janvier 2025, en entourant la date, les références des produits concernés, les prix, la date de la facture (photocopie acceptée)
 - La copie de la carte de garantie en entourant le numéro de la commande (photocopie acceptée)
 - Un RIB pour le remboursement
- Envoyer le dossier de remboursement complet, avant le 15 février 2025 (cachet de La Poste faisant foi), sous enveloppe suffisamment affranchie et à ses frais, à l'adresse suivante :
 - Terres de Fenêtre SARL
 - Opération Alu- Maugin 2024
 - ZI de la Guerche
 - 44250 Saint Brévin Les Pins

Ou par mail à l'adresse suivante : odr@maugin.fr

La conformité des dossiers sera vérifiée par la société Maugin. Le remboursement des dossiers se fera sous 6 à 8 semaines à compter de la réception du dossier.

Tout dossier incomplet sera rejeté.

4.2 : Les produits concernées par l'offre

L'offre est valable exclusivement pour l'ensemble des fenêtres, baies vitrées, et portes d'entrée en Aluminium de marque Maugin, toutes dimensions et tous modèles figurant au catalogue Terres de Fenêtre en vigueur.

4.3 : Les limitations

L'Opération est limitée à 10 remboursements de 100 euros TTC par menuiserie et par foyer (même nom, même adresse postale, même RIB), soit un maximum de 1000 euros TTC remboursés par foyer

5. Respect des conditions de participation

En participant à l'Opération, chaque Participant accepte l'ensemble des règles énoncées dans ce règlement. L'Organisateur se réserve le droit de faire toutes les vérifications utiles en ce qui concerne les résultats des Participants. En cas de tricherie ou de non-respect des dispositions des présentes conditions de participation, les Participants ne pourront pas bénéficier de l'offre. La décision sera prise par l'Organisateur.

6. Protection des données

Les Participants sont informés que les données personnelles les concernant sont collectées par Maugin SAS dans le cadre de l'Opération et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation et à l'attribution de l'offre de remboursement.

Avec votre consentement, Terres de Fenêtre vous adressera également de la prospection commerciale par voie électronique pour vous informer des activités de Terres de Fenêtre, de ses produits et services. Vous pouvez révoquer ce consentement à tout moment.

Les coordonnées des Participants seront conservées jusqu'à la fin de l'Opération et au-delà jusqu'à l'expiration des délais de prescription légaux, afin que toute réclamation ou défense nécessaire puisse avoir lieu.

Ces données personnelles sont destinées uniquement à l'Organisateur. Elles ne seront ni vendues, ni louées, ni échangées, ni données.

Conformément à la loi « informatique et libertés » et au règlement général de protection des données (RGPD), les Participants peuvent exercer leurs droits d'opposition, d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité en adressant un email à l'adresse suivante : contact@terresdefenetre.fr. Chaque Participant peut également adresser une réclamation auprès de la CNIL directement sur le site internet www.cnil.fr

Pour plus d'informations sur la protection des données chez Maugin, consulter la [politique de confidentialité Terres de Fenêtre](#)

7. Modifications, litiges

La participation à l'Opération implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions de participation, disponibles sur <https://www.terresdefenetre.fr/modalites-ODR-Alu-2024>

L'Organisateur se réserve le droit de modifier, annuler ou compléter la présente Opération, par avenant sans que sa responsabilité soit engagée. Tout litige ou cas non prévu aux présentes conditions de participation sera tranché par l'Organisateur.

Aucune réclamation ne sera acceptée après le 31 mars 2025.

8. Limite de responsabilité

L'Organisateur ne saurait en aucun cas encourir une quelconque responsabilité si en cas de force majeure, il était amené à annuler l'Opération, à la réduire, la prolonger la reporter ou à en modifier les conditions. Il se réserve la possibilité, dans tous les cas, de prolonger la durée de participation et de reporter toute date annoncée.

Sous réserve des dispositions impératives de la loi applicable, dans le cas où la responsabilité de l'Organisateur à l'égard d'un Participant venait à être engagée, le montant de l'indemnité due à ce titre ne saurait excéder la valeur du lot mis en jeu au titre de sa participation.

9. Droit Applicable, juridiction compétente

Les présentes conditions de participation sont soumises au droit français.

Si tout ou partie de ces conditions de participation est déclarée invalide ou inapplicable par une juridiction ou autorité compétente, les autres dispositions continueront de s'appliquer.

Tout litige pour lequel les parties ne parviendraient pas à un accord amiable sera soumis aux juridictions françaises compétentes.

Fait à Saint Brévin Les Pins, le 25 avril 2024